



PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE  
PREFET DE LA SEINE-MARITIME  
n°

PREFET MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD  
n° 32/2013

### ARRETE INTER-PREFECTORAL

**modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres  
du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord**

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, commandeur de la Légion d'honneur  
Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord,

- VU le code de l'environnement, et notamment l'article L. 219-6-1 ;
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU L'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie et de l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer.

### ARRÊTENT

- Article 1** L'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 est ainsi modifié :
1. Les dispositions du paragraphe « 3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises », sont remplacées par les dispositions suivantes :
    - le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais, Picardie, ou son représentant,
    - le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, ou son représentant,
    - le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, ou son représentant,

- le président du comité régional de la conchyliculture de Normandie, mer du Nord, ou son représentant,
- représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines :  
titulaire : Monsieur Thierry MISSONNIER  
*suppléant : Monsieur Julien LAMOTHE*
- représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale :  
titulaire : Monsieur Eric GOSSELIN  
*suppléante : Madame Dominique THOMAS*
- représentant d'armateurs de France :  
titulaire : Monsieur Bernard LENOIR  
*suppléant : Monsieur Frédéric POUGET*
- représentant l'union nationale des armateurs à la pêche de France :  
titulaire : Monsieur Marc GHIGLIA  
*suppléant : Monsieur François HENNUYER*
- représentant l'union nationale des producteurs de granulats :  
titulaire : Monsieur Jean-Yves CADIEUX  
*suppléante : Madame Laëtitia PAPORE*
- représentant les chambres de commerce et d'industrie :  
titulaire : Monsieur Bertrand DUBOYS FRESNEY  
*suppléant : Monsieur Eric NEYME*
- représentant les chambres d'agriculture :  
titulaire : Monsieur Rémi BAILHACHE  
*suppléant : Sébastien WINDSOR*
- représentant le syndicat des énergies renouvelables :  
titulaire : Monsieur Pierre PEYSSON  
*suppléant : Monsieur Christophe LEBLANC*
- représentant les ports normands associés :  
titulaire : Monsieur Jean-Michel SEVIN  
*suppléant : Monsieur Jean-Pierre TOSTAIN*
- représentant le syndicat mixte du port de Dieppe :  
titulaire : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL  
*suppléante : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT*
- représentant l'autorité portuaire du port de Calais et de Boulogne :  
titulaire : Monsieur Yann CAPET  
*suppléant : Monsieur Wulfran DESPICHT*
- représentant la fédération nationale des industries nautiques :  
titulaire : Monsieur Stephan CONSTANCE  
*suppléant : Médéric THIOU*
- représentant la fédération française des ports de plaisance :  
titulaire : Monsieur André WIDHEM  
*suppléante : Madame Françoise NOEL*
- représentant le groupement des industries de construction et activités navales :  
titulaire : Monsieur François ALLAIS  
*suppléant : Monsieur Boris FEDOROVSKY*
- représentant les assureurs maritimes désigné par la fédération française des sociétés d'assurance :  
titulaire : en attente de désignation  
*suppléant : en attente de désignation*
- représentant les pilotes maritimes :  
titulaire : Monsieur Olivier COUDERC  
*suppléant : Monsieur Didier PAYEN*

## Article 2

2. Les dispositions du paragraphe « 5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral », sont remplacées par les dispositions suivantes :

- représentant l'association Robin des bois :  
titulaire : Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS  
*suppléante : Madame Charlotte NITHART*

- représentant la ligue pour la protection des oiseaux :  
titulaire : Monsieur Frédéric MALVAUD  
*suppléant : Monsieur Pascal PROVOST*
- représentant l'association France nature environnement :  
titulaires : Madame Sylvie BARBIER  
Monsieur Michel MARIETTE  
Monsieur Pierre-Yves BOUIS  
*suppléants : Monsieur Claude BARBAY  
Monsieur Yves MAQUINGHEN  
Monsieur Delphine BOUIS*
- représentant l'association Surfrider :  
titulaire : Madame Marie Amélie NEOLLIER  
*suppléante : Madame Antidia CITORES*
- représentant l'association Rivages de France :  
titulaire : Madame Christine SANDEL  
*suppléante : Madame Caroline PETIT*
- représentant la fédération française de voile :  
titulaire : Monsieur Paul ADAM  
*suppléant : Monsieur Francis LE GOFF*
- représentant la fédération chasse sous-marine passion :  
titulaire : Monsieur Pierre FEUILLY  
*suppléant : Monsieur Vincent CAILLARD*
- représentant l'union nationale des associations de navigateurs :  
titulaire : Monsieur Gérard CUVELIER  
*suppléant : Monsieur Bruno DEKKERS*
- représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins :  
titulaire : Madame Ingrid RICHARD  
*suppléant : Monsieur Dominic BENBASSA*
- représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français :  
titulaire : Monsieur Jean LEPIGOUCHET  
*suppléant : Monsieur Guy RAEVEL*
- représentant la fédération nationale des chasseurs :  
titulaire : en attente de désignation  
*suppléant : Monsieur Yves BUTEL*
- représentant les centres permanents d'initiatives pour l'environnement :  
titulaire : Monsieur Charles BOULLAND  
*suppléante : Madame Armelle ROFIDAL*
- représentant les comités départementaux olympiques et sportifs :  
titulaire : Monsieur Pierre-Louis VILTARD  
*suppléant : Monsieur Michel DEVIC*

**Article 3** La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

A Rouen, le 18 NOV. 2013

Le préfet de la région Haute-Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime,

  
Pierre-Henry MACCIONI

A Cherbourg, le 19 novembre 2013

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord

  
Emmanuel CARLIER